



LA MAYENNE
Le Département



Agence technique départementale de
l'eau de la Mayenne

Réunion du 9 MARS 2023

Assemblée générale

Dossier n° AG2023-01

OBJET

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE DU 9 MARS 2023

L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'EAU DE LA MAYENNE

Réunion du 9 MARS 2023

PROCÈS VERBAL – RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'Assemblée générale a eu lieu à partir de **14h45 en présentiel, à l'hôtel du département**, sous la présidence de **Monsieur Louis MICHEL**, Président délégué de l'Agence technique départementale de l'eau.

Le nombre de représentants afférents à l'Assemblée Générale est de 53. 30 représentants étaient présents et 9 pouvoirs ont été donnés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Collège des Conseillers départementaux

Louis MICHEL, Jacqueline ARCANGER, Christelle AURÉGAN, Nicole BOUILLON, Christian BRIAND, Magali D'ARGENTRÉ, Gérard DUJARRIER, Camille PÉTRON.

Collège des Maires ou Présidents d'intercommunalités

Jean-Marc ALLAIN (Président du Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais, Maire de Gorron), Marcel BARBÉ (Président du SIAEP de Colmont-Mayenne et Varenne), Guillaume CARRÉ (Maire de Martigné-sur-Mayenne), Richard CHAMARET (Représentant de la CC du Pays de Craon), Nadège DAVOUST (Représentante de Laval Agglomération), Alain DELEAUNE (Représentant du SIAEP de la Région de Commer), Roland FOUCAULT (Représentant de la CC du Pays de Meslay-Grez), Hubert GUERAULT (Représentant de la Ville de Mayenne), Henri GUILMEAU (Représentant du SIAEP des Avaloirs), Jean-Luc LECOURT (Président du SIAEP des Avaloirs), Raymond LELIÈVRE (Représentant de la CC du Mont des Avaloirs), Guy MÉNARD (Maire d'Ambrières-Les-Vallées), Bernard ORY (Représentant du Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais), Patrick PIQUET (Représentant de la CC du Mont des Avaloirs), Gérard PRIOUX (Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier), Aude ROBY (Représentante de la Communauté de communes de l'Ernée), Martial TARLEVÉ (Président du SIAEP de l'Anxure et de la Perche, Représentant du Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Nord-Mayenne), Pierrick TRANCHEVENT (Président du Syndicat Mixte de Renforcement en Eau Potable du Nord-Mayenne, et du SIAEP Grazay-Jublains-Marcillé), Bernard TUFFREAU (Président du SIVM du Horps).

ASSITAIENT ÉGALEMENT :

Eric LELIEVRE, représentant Thierry MOUTEL (Maire de St Fraitbault-de-Prières)
Didier MALENFANT, représentant Etienne GIFFARD (Maire d'Aron),

Accusé de réception en préfecture
053-130014673-20230309-AG2023-01DEL-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER AYANT DONNÉ POUVOIR :

Collège des Conseillers départementaux

Julie DUCOIN (Vice-Présidente du Conseil départemental) : pouvoir à Louis MICHEL (Président délégué de l'ATD'eau)

Sylvain ROUSSELET (Conseil départemental) : pouvoir à Jacqueline ARCANGER (Vice-Présidente du Conseil départemental)

Antoine VALPREMIT (Conseiller départemental) : pouvoir à Nadège DAVOUST (Représentant de Laval Agglomération)

Claude TARLEVÉ (Conseil départemental) : pouvoir à Gérard DUJARRIER, (Conseiller départemental).

Collège des Maires ou Présidents d'intercommunalités

Françoise DUCHEMIN (Maire de Chantrigné) : pouvoir à Jean-Marc ALLAIN (Président du Syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais, Maire de Gorron)

Mickaël DELAHAYE (Président du SIAEP de la région de Commer) : pouvoir à Alain DELEAUNE (Représentant du SIAEP de la Région de Commer)

Christophe LANGOUET (Président de la CC du Pays de Craon) : pouvoir à Richard CHAMARET (Représentant de la CC du Pays de Craon)

Régis LEFEUVRE (Représentant de la Communauté de communes des Coëvrons) : pouvoir à Louis MICHEL (Président délégué de l'ATD'eau)

Fabien ROBIN (Représentant de Laval Agglomération) : pouvoir à Nadège DAVOUST (Représentant de Laval Agglomération)

SE SONT EXCUSÉS :

Maires ou Présidents d'intercommunalités

Didier BOITTIN (Représentant du SIAEP de Grazay-Jublains-Marcillé)

Institutions

Olivier CARABIN (Payeur départemental), Morgan PRIOL (Directrice de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne),

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale était le suivant :

- 1- Validation du Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2022
- 2- Etat des adhésions et organigramme
- 3- Présentation des travaux du Conseil d'Administration (rapport sur la situation financière)
- 4- Rapport d'activités 2022
- 5- Programme d'activités 2023
- 6- Actualités sur la gestion quantitative et qualitative, et sur l'ANC

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 10 mars 2022

Lors de cette réunion, l'assemblée générale a :

- Ratifié le rapport financier et le bilan d'activités de l'année 2021
 - Pris acte du budget primitif et du programme d'activités de l'année 2022
- Les actualités sur les métabolites de pesticides et les boues ont également discutées.
- *Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.*

2. Etats des adhésions

L'ATD'Eau compte :

- Pour l'eau potable : 22 collectivités distributrices (sur les 27 existantes au 1^{er} janvier 2023) et le Syndicat Mixte de production du Nord Mayenne.
- Pour l'assainissement : 7 EPCI-FP (tous sauf Mayenne Communauté et la Communauté de communes du Bocage Mayennais) et 5 communes en affermage en assainissement collectif. L'assistance technique des autres collectivités compétentes reste assurée par le Conseil départemental dans le cadre du SATESE.

3. Présentation des travaux du conseil d'administration (rapport sur la situation financière)

3.1. Organigramme :

L'organigramme de l'ATD'EAU est présenté, avec les 13 personnes mises à disposition.

3.2. Rapport sur la situation financière : compte administratif 2022:

Fabienne GUIGUEN indique que le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2022 viennent d'être votés par le conseil d'administration qui s'est réuni juste avant cette réunion.

Le **compte de gestion et le compte administratif de l'année 2022** font apparaître une dépense de 249 892,20 € et une recette de 249 892,53 €, après intégration du résultat de fonctionnement de 2021 de 0,53 €. Le résultat de fonctionnement 2022 et reporté sur 2023 est de 0,33 €.

Les **recettes** de 2022 s'élèvent à **249 892 €** dont :

- 244 327 € au titre des participations
- 5 565 € au titre des interventions spécifiques.

Les **dépenses réalisées** en 2022 s'élèvent à **249 892,20 €** dont 249 892 € au titre du remboursement de 40% des charges environnées de personnel par l'ATD'EAU, et 0,20 € au titre de la régularisation de la TVA.

Le personnel mis à disposition de l'ATD'EAU correspond à 8,35 ETP, qui se répartissent ainsi :

Cadre d'emplois	Nombre ETP
Rédacteur	1,70
Adjoint technique	0,65
Technicien	3,90
Ingénieur	2,10
TOTAL	8,35

Accusé de réception en préfecture
053-130014673-20230309-AG2023-01DEL-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

A noter que conformément à la convention de mise à disposition du personnel signée entre l'ATD'EAU et le Conseil départemental, l'ATD'EAU rembourse au Conseil départemental 40% de la charge environnée de personnel, les 60 % restants étant couverts dans le budget général du Conseil départemental par un fléchage des recettes du fonds d'eau et des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour 2022, la masse salariale est de 445 852,20 € et la masse salariale environnée est de 610 817,51 €, calculé à partir du taux environné de 1,37. Elle a été couverte par les adhésions à l'ATD'EAU (244 327 €), par 5 565€ de recettes d'interventions spécifiques, et via le budget général du Conseil départemental par un fléchage des recettes du fonds départemental (130 439 €) et des aides de l'Agence de l'eau (236 051 €).

3.2. Rapport sur la situation financière : budget primitif 2023

Il est précisé que le budget 2023 vient d'être voté par le Conseil d'administration.

Il a été élaboré sur les bases des décisions prises par le Conseil d'administration du 21 novembre 2022 (+5,6 % par rapport à 2022), à savoir :

Participation Eau Potable :

- Syndicat Mixte : 5 597 €
- EPCI-FP < 40 000 habitants : forfait de 5 597 € et une part variable de 0,00380 € / m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an),
- EPCI-FP > 40 000 habitants : forfait de 11 194 € et une part variable de 0,00380 € / m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)
- Collectivité compétente hors EPCI-FP :
 - Pour une commune : forfait de 1 119 € et une part variable de 0,00380 €/m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)
 - Pour un SIAEP : forfait de 1 119 € minimum calculé à partir du forfait de 5 597 € réparti selon le nombre d'adhérents sur la communauté de communes et une part variable de 0,00380 €/m³ facturé (tranches < 100 000 m³/an)

Participation assainissement :

- EPCI-FT < 40 000 habitants : forfait de 5 597 € et une part variable de 0,112 €/ habitant + 234 €/station d'épuration
- EPCI-FT > 40 000 habitants : forfait de 11 194 € et une part variable de 0,112 €/ habitant + 234 €/station d'épuration
- Affermage assainissement collectif: 672 € (commune sur EPCI-FP n'ayant pas pris la compétence assainissement ; 4 concernées)

Prestations spécifiques :

- Tarif : 401 € HT / jour d'intervention.

Sur la base de ces modalités, les participations 2023 s'élèvent globalement à 258 612 € HT répartis ainsi :

Champ d'intervention	Participation HT
Eau potable	133 740 €
Assainissement EPCI-FT	121 512 €
Affermage assainissement collectif	3 360 €
TOTAL	258 612 €

Sur 2023, des recettes d'intervention spécifiques (pour des prestations réalisées sur 2022) sont attendues pour un montant de 4 115 € :

Collectivité	Champ d'intervention	Participation HT
CCP CRAON	Mission d'assistance pour la conduite d'une procédure concession – acompte n°1	4 115 €

Accusé de réception en préfecture
053-130014673-20230309-AG2023-01DEL-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

	TOTAL	4 115 €
--	--------------	----------------

Sur la base des participations des collectivités adhérentes (258 612 € HT), de l'encaissement des interventions spécifiques (4 115 €) et du résultat de fonctionnement reporté de 2022 (0,33 €), le budget est proposé de la manière suivante :

		NOUVEAUX CREDITS DE PAIEMENT (CP 2023)
DÉPENSES DE L'EXERCICE 2023		262 727,33 €
011	Charges à caractère général	262 727,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,33 €
RECETTES DE L'EXERCICE 2023		262 727,33 €
70	Produits des services	4 115,00 €
74	Dotations, subventions et participations	258 612,00 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,33 €

Une somme de 0,33 € est inscrite pour la régularisation de TVA.

La somme de 262 727,00 € en charges à caractère général concerne le reversement au Conseil départemental d'une partie des charges environnées de personnel : 40% des frais environnés du personnel mis à disposition au titre des missions de base (participations) et 100% des frais environnés au titre des missions spécifiques. Les frais environnés ont été évalués en prenant en compte le coût environné par agent. Pour 2023, 8,75 ETP seront mis à disposition de l'ATD'EAU, qui se répartissent ainsi :

Cadre d'emplois	Nombre ETP
Rédacteur	1,70
Adjoint technique	0,65
Technicien	3,90
Ingénieur	2,50
TOTAL	8,75

➤ Suite à la présentation de la situation financière 2022 et des perspectives financières 2023, l'assemblée générale prend acte de ces bilans.

4. Rapport d'activités 2022

Fabienne GUIGUEN, Alexis ROBERT, Pierre ARTUIT présentent le rapport d'activités 2022, qui comprend :

LA RESSOURCE EN EAU

La protection de la ressource en eau :

- Accompagnement sur les programmes d'actions **captages prioritaires**
- Accompagnement sur les **démarches préventives vis-à-vis des métabolites** de pesticides (organisation de la gouvernance (+ fiches actions Contrats Territoriaux Eau), Laval Agglomération/JAVO, Captages secteur Mayenne Communauté)

L'AMO suivi des captages :

- Suivi des **périmètres de protection** (21)
- Réalisation de bilans d'exploitation
- Suivi des **travaux sur les Périmètres Protection Immédiats** (stockage réactifs, sondes de mesure...)

La diversification des ressources :

- Recherches en eau, et PPC : forage de Cornesse (LA), recherches en eau (SMR), PPC des Landes (SMR)

L'AMO forage :

- Nouveau forage de Juigné F2 (CCPMG), développement du forage de Cruchères (LA), suivi des forages par essai de pompage (11), organisation d'inspections de forage (caméra, arrivées d'eau ...), suivi de décolmatage.

L'observatoire de la ressource en eau : valorisé lors des groupes de travail Arrêté cadre sécheresse et Ressource en eau, et des conseils aux collectivités lors d'atteinte des seuils d'alerte (ex : Fauvières).

L'AMO AEP

Les schémas directeurs AEP :

- CCP Château Gontier (phase 3), Laval Agglomération, CCP Craon (bureaux d'études retenus)

Stations de production :

- Eau de surface et opérations de réhabilitation d'usines : Ernée (CCE) – travaux finalisés, Loigné (CCP Craon) – travaux en cours.
- Eau souterraine : Captage des Fauvières à ST Cyr Le Gravelais (LA), captage des Landes à CIGNE avec un forage, une station de traitement et sa canalisation (SMR), captage du Buron (REC).

Jean-Marc ALLAIN rappelle l'importance d'éviter de programmer des travaux d'usine pendant les périodes estivales.

Exercice de crise pour le SMR Nord Mayenne avec la participation à l'élaboration du scénario, à l'exercice de crise le 8 décembre 2022, et au retour d'expérience à froid de la gestion de crise

Stockage – réhabilitation de réservoirs

- Buret (CCPMG), Commer, Cossé-le-vivien (CCPC), Saint Berthevin (LA), Mayenne, St Georges Buttavent, Villaines la Juhel (CCMA), St Mars La Futaie (SEKOM)

Renouvellement de réseaux AEP/assainissement

- Aide à la programmation pluriannuelle et suivi des programmes de renouvellement AEP, EU

Programme de sectorisation de réseaux AEP

SIAEP AVALOIRS, CCE, CCPMG, SIAEP COMMER

L'AMO ASSAINISSEMENT

Schémas directeurs d'assainissement et Analyses de risques de défaillance :

Poursuite de l'accompagnement des schémas directeurs engagés, des analyses de risques de défaillance sur la CCPC, et des schémas directeurs de gestion eaux pluviales (Ambrières, Gorron)

Stations d'épuration et postes de relèvement STEP

Accompagnement des travaux sur le poste de relèvement de Nuillé sur Vicoin (LA), du transfert Fromentières-Château Gontier (CCPCG), de l'autosurveillance des systèmes de LAVAL et MAYENNE, des réhabilitations de stations d'épuration : St Denis du Maine, Louvigné, Juvigné, St Pierre des Nids, Saint Aignan sur Roë

L'APPUI A L'EXPLOITATION – ASSAINISSEMENT

- Avec de l'ordre de **600 visites réalisées en 2022**, par des techniciens organisés par secteur, conduites sous accréditation via le LDA53, nécessitant pour certaines l'intervention sous CATEC (milieu confiné)
- Valorisation des **données assainissement 2021** : transfert au format Sandre – plateforme VERSEAU, rapport annuel 2021 avec 1 fiche/système d'assainissement et regroupement par EPCI-FP
- Valorisation des **données assainissement 2022** : transfert au format Sandre réalisé, rapport annuel 2022 en cours
- Accompagnement de la filière dans le cadre des **restrictions d'épandage de boues** liées à la COVID
- Animation **assainissement non collectif**.

GESTION DE SERVICE

- Des **modes de gestion** AEP, et assainissement qui ont bien changé entre 2021 et 2023, avec notamment un passage progressif en régie totale sans prestataire sur l'assainissement (CCE, REC, CCPCG, CCPMG)
- **37** contrôles de contrats de délégation de service public ou de marchés de prestations pour l'année 2021
- **12** rédactions de rapports sur le prix et qualité de service 2021, et bascule des données sous SISPEA en tant que mandataire
- Participation aux rencontres trimestrielles ou semestrielles (LA, SENOM, SIAEP Commer, COMAVA, CCE, CCPMG, CCPCG...), et visites du patrimoine électromécanique
- Accompagnement d'**avenants** (SMR Nord Mayenne, ville de Mayenne, CCPCG, SIAEP Commer, COMAVA, CCPMG)
- Gestion de **fin de DSP** (ex SIAEP de Grez en Bouère, Le Genest-St-Isle, ex SIROCG, Daon)
- Accompagnement de **DSP** (en direct CCP Craon, en AMO CCP Château Gontier)
- Accompagnement de **la prospective financière de la CCE** sur les services eau potable et assainissement.

Une série d'interrogations-questions intervient à la suite de cette présentation.

Nadège DAVOUST, représentante de Laval agglomération, indique avoir participé à la 4^{ème} Conférence Ligérienne de l'Eau à Nantes, présentant entre autres la possibilité pour un agriculteur de toucher des aides sous réserve d'un engagement de réduction de 30% de l'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des aires d'alimentation de captages. Elle s'interroge sur la pertinence de cette aide, qui n'interdit pas à l'agriculteur d'utiliser des produits phytosanitaires, et aussi sur l'engagement de l'agriculteur qui est limité dans le temps à 5 ans, sans obligation d'aller au-delà.

Louis MICHEL lui indique que ces mesures agroenvironnementales MAEC, qui découlent de la PAC, sont portées par la région. C'est un catalogue de mesures discutées essentiellement par l'Etat et les Régions. Il indique que dans le catalogue de mesures, il existe également l'aide pour le déploiement de l'agriculture biologique par les agriculteurs.

Aude ROBY, représentante de la CC de l'Ernée, constate que la conduite des MAEC est très complexe pour les agriculteurs, et qu'en effet l'engagement se limite à 5 ans.

Christelle AUREGAN indique qu'il devrait être imposé de ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation de captages. Louis MICHEL indique que cela signifie classer l'ensemble des captages sensibles sous régime préfectoral ZSCE (Zone sous-contrainte environnementale) permettant, à terme, d'imposer des mesures de protection par arrêté préfectoral. Prochainement 2 captages mayennais vont être classés ainsi. Il conclut que le bon sens devrait primer, plutôt que des interdictions réglementaires.

Pierrick TRANCHEVENT pointe la vigilance à avoir vis-à-vis des transmissions agricoles, et notamment dans le contexte de disparition de l'élevage et du positionnement d'agriculteurs d'autres régions françaises voire étrangères sur le territoire mayennais pour y développer des cultures, considérant le Nord Mayenne comme la Plaine de Normandie.

Christian BRIAND indique qu'il convient de protéger le bocage, d'utiliser les outils du PLUi, et d'amplifier les plantations de haies via une volonté politique forte des hommes.

Christelle AUREGAN considère que la SAFER pourrait jouer un rôle dans la préemption des terres dans les aires d'alimentation de captage, à l'instar de ce qu'elle mène sur les espaces naturels sensibles. Jean-Marc ALLAIN, en tant que maire de Gorrion, indique avoir conventionné avec la SAFER, notamment vis-à-vis de sa prise d'eau potable de Gorrion.

Nicole BOUILLON met en avant toute la démarche coanimée sur son secteur entre le département et le JAVO concernant la limitation du ruissellement, et l'infiltration, et indique que son territoire est particulièrement sensibilisé aux phénomènes d'érosion suite aux inondations de 2018.

Louis MICHEL conclut en citant CONFUCIUS : « Nourris ton sol, et il te nourrira », et propose, au vu des débats, d'inviter les membres de l'AG de l'ATD'EAU aux prochains rendez-vous du SAGE Mayenne.

5. Programme d'activités 2023

Alexis ROBERT, Pierre ARTUIT, Fabienne GUIGUEN présentent le programme d'activités 2023, qui comprend :

LA RESSOURCE EN EAU

La protection de la ressource en eau :

- Accompagnements des opérations captages prioritaires et **démarches préventives métabolites**. Prévision d'une vingtaine de **suivis PPC, Plan d'alerte** Saint Fraimbault.

La diversification des ressources :

- PPC - Forage de Roupeyroux (REC), étude sur la Mine de NYOISEAU (CCPC)

L'AMO forage (suivi de chantiers) :

- Une vingtaine d'inspections et essais de pompage, travaux sur les forages : décolmatages, rebouchages, (CCPC, CCPMG, SIAEP Anxure, SIAEP Commer...), réalisation de bilans d'exploitation

Situation hydrologique début mars :

Il présente également la situation hydrologique, piézométrique, et pluviométrique début mars, avec de très gros déficits sur les 3 composantes.

L'AMO AEP

Stations de production :

- Eau de surface et réhabilitation d'usines : Loigné (CCP Craon), la Mauditière (CCPMG)
- Eau souterraine : les Landes à CIGNE (SMR), le Buron (REC), Vaubourgueil (REC) – liaison Hamardière, le Breil à CHAILLAND, la Chenevotterie à St DENIS de GASTINES (CCE)

Interconnexions et nouveau stockage

- St Hilaire du Maine (CCE), Grez en Bouere (CCPMG), Ambrières-Le Pas (COMAVA), La Pallu – Lignièrres (SIAEP AVALOIRS)

Stockage – réhabilitation de réservoirs

- Butte Rouge (CCMA), Landereau (CCPMG), Cossé le Vivien (CCPC), Saint Berthevin (LA), Hoche (Mayenne), Croix Boucher à Montsurs (REC), Siaep Commer, SENOM (divers ouvrages).

Programme de sectorisation de réseaux AEP

- CCE, CCPMG, St Georges Buttavent, SIVM Le Horps, SIAEP Commer, Siaep Anxure et Perche.

Renouvellement de réseaux AEP/assainissement

- Aide à la programmation pluriannuelle et suivi des programmes de renouvellement AEP, EU.
- Un groupe de travail Symbologie initié en janvier en partenariat avec Laval Agglomération suite à la demande de plusieurs adhérents d'harmoniser les pratiques sur le département, au niveau des rendus des plans de récolement.

L'AMO ASSAINISSEMENT

Les schémas directeurs d'assainissement :

- Accompagnement de nouveaux schémas directeurs (CCPC, LA).

Stations d'épuration et postes de relèvement STEP

- Transfert Fromentières- Château Gontier (CCPCG), filières boues sur St Pierre des Nids (CCMA), travaux de Génie Civil sur la station de Renazé (CCPC), autosurveillance des réseaux de Laval et Mayenne, stations d'épuration de Saint Denis du Maine (CCPMG), Louvigné (LA), Juvigné (CCE), St Aignan sur Roe (CCPMG)

L'APPUI A L'EXPLOITATION – ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif :

- Poursuite des missions d'animation et des interventions nationales

Assainissement Collectif :

- Finalisation de la rédaction du rapport annuel 2022 par système d'assainissement et compilé par EPCI-FP (280 systèmes)
- Réalisation des campagnes micropolluants pour les 4 stations d'épuration concernées (Laval, Mayenne, Craon, Château Gontier) – partenariat LDA/LEAV – 6 campagnes eau brute, eau traitée, boues
- Poursuite de l'accompagnement technique des collectivités sur le volet boues (reprise des épandages suite à l'arrêté d'abrogation des restrictions d'épandage du 7 février 2023).

GESTION DE SERVICE

- Accompagnement des réflexions sur les **transferts de compétences AEP et assainissement à échéance 1^{er} janvier 2026** (Mayenne Communauté, et CC Bocage Mayennais)
 - Accompagnement de la **procédure DSP pour la CCPC sur ex SIAEP CRAONNAIS** – fin de contrat 31/12/2023 – DSP distribution : analyse des offres, négociation
 - **Suivi du prestataire d'AMO pour la conduite de la DSP de l'ex SGEAU (CCPCG)** – fin de contrat 31/12/2023
 - Accompagnement du **SENOM** et du **SIAEP COMAVA** sur leurs réflexions en lien avec les fins de contrat DSP à échéance **mi 2024, et fin 2024**
 - Accompagnement du SMR Nord Mayenne dans la contractualisation d'un **avenant** et dans la réflexion de **la future DSP échéance fin 2024**
 - Vérification des tarifs délégués 2023
 - Contrôle de l'ensemble des contrats et analyse des RAD 2022 et rédaction des RPQS 2022
 - Poursuite du partenariat avec la DDT49 sur la valorisation **des données sur SISPEA**
 - Poursuite de l'optimisation du **logiciel (GSO)** sur la partie valorisation de données, participation aux évolutions (groupe national)
- *Suite à la présentation du bilan d'activités 2022 et du programme 2023, l'Assemblée générale prend acte de ces bilans.*

6. Actualités sur la gestion quantitative et qualitative, et sur l'ANC

6.1. Actualités sur la gestion quantitative

a) Schéma départemental AEP – Chiffres clé

Alexis ROBERT expose en introduction les chiffres clé de l'année 2021 :

- **La consommation globale sur le réseau d'eau potable est de l'ordre de 20,9 Mm³ /an, dont 5,15 Mm³/an pour les industriels (en progression depuis 10 ans)**
- **Le rendement est de l'ordre de 85% pour 2021**
- **L'approvisionnement est assuré via 75 captages souterrains et 10 prises d'eau de surface dont 6 sur la Mayenne et 1 barrage de soutien d'étiage à St Fraimbault**
- **L'origine de la ressource s'organise en moyenne entre 43% d'eaux souterraines, et 57% d'eau de surface. En pointe, les ratios deviennent respectivement 30% et 70 %. On assiste ainsi à un basculement sur les eaux de surface en période estivale, via les interconnexions, et à un soutien d'étiage important sur la rivière Mayenne par le barrage de St Fraimbault.**

b) Schéma départemental AEP – 2018-2025

Alexis ROBERT poursuit en exposant le schéma départemental 2018 – 2025, organisé autour 3 axes (3 objectifs) et un volet accompagnement. Le programme global s'élève sur la période 2018-2025 de 160 M€ dont 50 % pour le renouvellement de réseaux, et 35 % pour l'axe sécurisation (intégrant la station AEP de Laval Agglomération).

Axe 1 : changement climatique et préservation des ressources

Alexis ROBERT commence par indiquer que le schéma départemental est présenté sous un chapitre commun pour le volet ressource avec un lien fort sur l'adaptation au changement climatique.

L'objectif général de ce volet vise aux « économies d'eau » avec une diminution attendue de 10 à 20 m³ / an / abonné domestique soit jusqu'à 2 M m³ économisés sur les consommations.

Alexis ROBERT continue en exposant l'étude prospective sur les ressources, réalisée en 2020. Le scénario d'économie d'eau à échéance 2050 est le suivant :

- S'adapter à la baisse des débits d'étiage (-30%)
- Maintenir un taux de prélèvement de l'ordre de 30 % du débit d'étiage

Axe 2 : sécurisation

Fabienne GUIGUEN précise que l'objectif de ce volet est de tendre vers une généralisation de la classe 1 de sécurisation (bonne sécurisation).

Elle poursuit en indiquant qu'il y a eu une forte amélioration de la **sécurité d'approvisionnement** sur les 10 dernières années ; quelques secteurs de distribution (< 2% du volume mis à disposition au niveau départemental) ne disposent encore que d'une seule ressource souterraine. Les secteurs alimentés majoritairement par des prises d'eau de surface doivent quant à elles optimiser leur sécurisation.

Des projets sont en cours et doivent se poursuivre comme :

- Les nouvelles usines, les réhabilitations d'usines
- Les projets de diversification de la ressource en eau
- Les interconnexions à développer : certaines sont réalisées et d'autres sont en cours, en réflexion ou en projet
- Le renforcement de stockages

Une nouvelle vague de schémas directeurs AEP est engagée par plusieurs EPCI-FP (CCE, LA, CCPC, CCPCG)

Axe 3 : gestion patrimoniale et financière

Fabienne GUIGUEN précise que le schéma départemental aborde sous un chapitre commun le volet patrimoine et le volet financier. L'objectif de ce volet est le renouvellement de réseau avec un objectif de taux de renouvellement de 1 à 1,5 %, considéré notamment lors des études de transfert de compétences AEP.

Orientations complémentaires suite à la sécheresse 2022

Fabienne GUIGUEN fait un **état sur la gestion de la sécheresse 2022** :

- Une retenue du Lac de Haute Mayenne qui a beaucoup soutenu l'étiage (12 juillet au 31 octobre 2022) avec des « dérogations » sur le débit restitué entre le 16 août et le 5 septembre.
- Difficultés en eau de surface :
 - Un niveau sur les prises d'eau en cours d'eau très faible, mais des captages souterrains qui ont tenu
 - De fortes poussées de cyanobactéries (retenue lac Haute Mayenne et rivière Mayenne), qui ont nécessité des lavages renforcés de filtres sur les usines d'eau de surface, et donc des pertes en eau plus importantes.
- Des interconnexions qui ont été beaucoup mobilisées pour soulager les ressources en difficultés, avec une mobilisation importante de la coordination départementale.
- Des pointes de consommation non maîtrisées malgré une communication grand public importante : notamment des pointes imputables aux industriels, ou aux autres départements limitrophes.

Elle poursuit en présentant les **pistes d'actions à renforcer** :

- Au niveau de la ressource, il convient de noter :
 - L'importance des démarches quantitatives des SAGE intégrant l'impact du changement climatique
 - L'enjeu de la diversification de la ressource en eau souterraine
 - L'engagement par le département d'une étude sur les carrières mobilisables (via le recours à une stagiaire)
- La nouvelle vague de schémas directeurs eau potable avec des interconnexions à déployer ou déjà envisagées (Ernée, Laval agglomération, Château Gontier, Craon).
- Des économies d'eau à amplifier :
 - Amélioration de la connaissance sur la **structuration de la consommation en eau des abonnés** des collectivités AEP (catégorisation : particuliers, agricoles, artisans et commerçants, établissements santé, scolaires, industriels...) ce qui permettrait de mieux appréhender les impacts des arrêtés sécheresse, le rebasculement des forages agricoles...
 - Amplification des campagnes d'économies d'eau à destination du grand public
 - **Actions vis-à-vis des industriels** :
 - **Etat** : il apparaît que l'arrêté cadre sécheresse en cours de consultation permet à une collectivité eau potable d'interroger ses gros consommateurs sur leur consommation précédente ou future ; par contre aucune restriction en pourcentage n'y est imposée. Et les études imposées récemment aux ICPE consommant plus de 100 000 m³/an semblent être peu ambitieuses.
 - **CCI** : développe un programme Ressourc'Eau et accompagne via son outil ECOD'O les industriels entre 10 000 à 100 000 m³/an.
 - **Collectivités AEP** : au vu de la responsabilité des collectivités vis-à-vis de l'alimentation de des gros consommateurs, des rencontres sont à initier par les services d'eau pour :
 - Mieux connaître leur besoin (quantitatif, qualitatif), et leurs équipements (stockage, pompage, traitement, état des réseaux internes...),
 - Fixer le besoin minimal en période de crise (avarie technique, sécheresse).
 - **Sujet épineux de l'incendie à creuser** (qui bascule sur l'eau potable en pleine période de canicule), avec la sensibilisation du SDIS.

Christelle AUREGAN, vice-présidente du SDIS, précise qu'en 2022 il y a eu 375 incendies entre juin et septembre, et indique que le SDIS prend de plus en plus en compte les contraintes de ressource en eau, dans le déploiement de la défense incendie, en n'intervenant pas sur certains feux, plutôt que de mettre en difficulté l'approvisionnement en eau des populations. Elle incite à se rapprocher du Parc Normandie Maine qui a déployé sa propre stratégie en lien avec le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), sur l'impact du changement climatique à l'échelle du Parc.

Hubert GUEREAULT, représentant de la ville de Mayenne, et vice-Président du SM de Renforcement en eau potable du Nord Mayenne, constate que le volume escompté sur la nouvelle ressource en eau déployé sur le Nord Mayenne (à Ambrières) correspond finalement à l'augmentation récente de la consommation d'eau de l'industriel de la ville de Mayenne.

Concernant les fuites, Jean-Marc ALLAIN, président du SENOM, insiste sur le fait que chaque abonné doit traquer ses fuites, et interpelle sur les moyens à mettre en œuvre pour cette détection. Gérard PRIOUX, représentant de la CC du Pays de Château Gontier, indique que le système de télérelève permet de répondre à cet enjeu, avec l'envoi automatique d'alertes en cas de surconsommation ou écoulement permanent. Fabienne GUIGUEN constate que le territoire mayennais s'est confronté à plusieurs difficultés dans le passé sur la fiabilité de cette télérelève déployée essentiellement par des opérateurs privés, avec des systèmes propriétaires, et une fiabilité des

Accusé de réception en préfecture
053-130014673-20230309-AG2023-01DEL-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

indique que la technologie s'améliore, au regard de ce qui est déployé sur la ville de Mayenne, avec des têtes émettrices nouvelle génération. Elle précise également qu'actuellement un projet de plateforme LORAWAN d'objets connectés est porté à l'échelle mayennaise par le SMO Mayenne Très haut débit, et permettra à moyen terme de disposer d'un réseau de concentrateurs géré par une collectivité publique.

Marcel BARBE, président du SIAEP COMAVA, intervient également en précisant que sur son syndicat une radiorelève est réalisée 4 fois par an et permet de détecter les fuites plus régulièrement.

6.2. Actualités sur la gestion qualitative

Alexis ROBERT expose les mesures préventives sur la qualité de l'eau, avec l'évolution de la situation au niveau de la gestion des métabolites de pesticides, et les feuilletons ESA-métolachlore (paramètre considéré initialement pertinent, puis non pertinent), et S-métolachlore, avec des annonces de l'ANSES d'interdiction de la molécule. Il alerte sur les **potentielles molécules de substitution** à ce pesticide.

Il insiste ensuite sur le fait que tous ces événements ont permis de prendre conscience de la fragilité des ressources souterraines, et d'organiser la gouvernance de la contribution « gestion et préservation de la ressource en eau » à l'échelle du département.

Plusieurs modes d'organisation étaient déjà opérationnels, en lien avec les démarches captages prioritaires : en direct par la collectivité compétente AEP, par conventionnement entre les collectivités AEP ou par conventionnement/adhésion avec le syndicat de bassin.

Des réflexions sur la gouvernance ont été menées courant 2022 sur les « secteurs orphelins » : Laval Agglomération avec le JAVO et les collectivités AEP du secteur de Mayenne Communauté avec le SMR Nord Mayenne.

A noter que la gouvernance s'organise par une contribution à la gestion et préservation de la ressource en eau, redéfinie par le décret du 22 décembre 2022 : cette contribution est obligatoire pour les captages sensibles ou volontaire pour les captages non sensibles et doit être actée par une délibération de la collectivité. La liste des captages sensibles n'est pas encore connue et sera fixée par arrêté.

6.3. Actualités sur l'ANC

Pierre ARTUIT expose le champ départemental d'intervention de l'ANC, à savoir :

- L'animation du réseau ANC 53 , qui est constitué des SPANC, des bureaux d'études, des installateurs, des vidangeurs agréés, des organisations professionnelles, des entreprises de maintenance, des carrières, des animateurs des départements limitrophes et des partenaires institutionnels. Ce sont globalement 160 acteurs informés sur les évolutions techniques, réglementaires ou sur les rappels aux bonnes pratiques.
- Le pilotage et le secrétariat des chartes départementales : un comité de pilotage se réunit une fois par an. Ses missions consistent à valider les renouvellements d'adhésion des bureaux d'études, des installateurs, de valider les nouveaux entrants, de faire remonter les difficultés du terrain et mettre à jour les documents associés aux chartes.
- La rédaction de documents d'accompagnement, tels que le bilan sur le suivi des matières de vidange, le lien avec les carrières avec l'établissement d'une liste et d'une carte des sites de production et de stockage de sables et graviers conformes aux normes. Une liste a également été réalisée concernant les sociétés de maintenance pour l'appui aux particuliers équipés de système avec entretien régulier (microstation). Une note explicative sur la mise œuvre des pénalités en ANC a été rédigée et présentée au Carrefour des Gestions locales de l'eau en janvier dernier.

Pierre ARTUIT poursuit en présentant l'évolution du contexte de l'ANC en France, à savoir :

- En 1996 : seulement **6 techniques** étaient autorisées, de type traditionnelle (épandage, filtre à sable ...)
- En 2009 : il y a eu dans le cadre de la libre circulation des produits sur le territoire européen, ouverture obligatoire de l'Etat français à d'autres techniques. Aujourd'hui près de **400 nouveaux dispositifs sont agréés** par l'Etat Français classés en 3 types : microstation de type culture libre, microstation de type culture fixée, et filtre compact. Il apparaît que l'agrément est basé sur des normes européennes qui visent peu de performance et de durabilité.
- De 2012 à 2016 : une étude nationale publique a été réalisée pour s'assurer du bon fonctionnement et des performances de ces produits dans les conditions réelles. Le CD53 a participé à cette étude in-situ et est le référent pour le territoire associé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Une présentation de l'étude a été présentée aux assises nationales de l'ANC à Limoges en 2016, avec une très forte pression des industriels. Le constat est **déplorable**, à savoir 80 % des dispositifs dysfonctionnent.

- Aujourd'hui : le RPC (règlement produit de construction européen) envisage la suppression des normes produits ANC du champ européen., l'Etat français ayant appuyé cette sortie.
- Demain : via la directive Européenne Eaux usées (DERU), qui est en cours de révision, les Etats pourront appliquer des obligations de performance sur les produits développés pour l'ANC.

Pierre ARTUIT souligne que la plupart des dispositifs agréés (microstations) ne sont à ce jour pas assurés par les compagnies d'assurances car avec une sinistralité trop élevée. Fabienne GUIGUEN indique que du coup le particulier qui installe une microstation ne dispose en général pas de la garantie décennale sur son installation.

Pierre ARTUIT précise que, par ailleurs, il est formateur pour le CNFPT (Pays de la Loire, Bretagne, Réunion/ Guyane), et intervient régulièrement pour le réseau Idéal Connaissances en tant qu'expert de l'ANC : Assises ANC de Dijon, de Guyane également, Carrefour des Gestions locales de l'eau de Rennes, Il intervient également en tant qu'expert en normalisation (travaux de révision de la norme ANC (DTU 64.1), dans la commission de normalisation Assainissement (P16 E)) et expert auprès du PANANC (groupes de travail ministériels).

➤ *A l'issue de ces présentations, Louis MICHEL, Président délégué de l'ATD'EAU conclut la réunion en remerciant l'ensemble de l'équipe de l'agence technique ainsi que les participants de leur présence.*

Pour le Président de l'Agence technique
départementale de l'eau de la Mayenne
et par délégation :

Le Président délégué de l'ATD'eau,



Louis MICHEL